



La lettre des administrateurs

CGT -Groupe La Poste-

Pas de progrès social sans service public
Conseil d'Administration du 21 décembre 2011 - N° 160



Augmentez les salaires ! **La Poste répond Actionnariat salarié !**

Alors que les négociations salariales annuelles sont en cours et que les propositions de La Poste sont au ras des pâquerettes (1,6% en 3 fois pour 2012), le Conseil d'Administration du groupe La Poste se prononce pour la continuité du projet d'actionnariat des salariés.

Tous les postiers fonctionnaires et contractuels de la maison mère et des filiales françaises pourraient être actionnaires.

Un actionnariat aux multiples dangers avec :

- L'augmentation de la part aléatoire des rémunérations qui bride les augmentations de salaire
L'instauration de nouvelles inégalités de rémunération entre les salariés
- L'aggravation de l'individualisme patrimonial contre les systèmes de solidarité
- Les emplois seraient encore plus considérés comme première variable d'ajustement avec la nouveauté que les salariés actionnaires voteraient eux même en Assemblée Générale des exigences de rentabilité toujours plus élevées.
On toucherait alors au paradoxe de ceux qui voteraient leurs propres suppressions d'emplois.
- La porte ouverte à une future cotation en bourse et donc l'aggravation de la privatisation.

La Poste persiste, alors qu'il y a quelques semaines, le Conseil d'Administration de Véolia a préféré remballer en catimini son projet d'actionnariat salarié, quant aux dirigeants du Crédit Agricole qui ont voulu aller jusqu'au bout en septembre, ils ne peuvent que constater aujourd'hui l'échec complet de leur opération.

Un actionnariat au rabais avec :

Le transfert d'une partie du risque propre aux investisseurs vers les salariés sans leur conférer aucun pouvoir décisionnel sur les projets de La Poste.

A ce titre La Poste envisage 2% du capital aux actionnaires salariés ; Il faut 3 % pour assurer présence d'un représentant au Conseil d'Administration.

Le coût de la mise en œuvre coûterait 100 millions d'€, de nouvelles exonérations de cotisations pour La Poste et des moyens moindres pour le renforcement du service public postal

La Poste dit « vouloir répondre à la volonté des parlementaires ».

FAUX ! Le texte de loi du 9 fév 2010 l'envisage

comme une possibilité mais en aucun cas comme une obligation.

**Vote pour le principe
d'une augmentation
du capital réservée aux salariés**

Pour	14
Contre	5 (3 CGT, 2 SUD)
Abstention	2 (1 FO)



Budget 2011 : Résultat d'Exploitation « 641 millions d'euros »

Chiffre d'affaire consolidé « 21 milliards d'euros »

Un budget réalisé au-delà des objectifs fixés tant sur l'année (+ 9 % par rapport à 2010), que les prévisions du plan ambition 2015.

Une génération de cash largement supérieure aux prévisions soit 283 millions d'euros.

Des chiffres positifs malgré un contexte fragilisé et une dette souveraine grecque de 213 millions d'euros soit une perte de 60 % de son montant initial !

Selon le Président « *une bonne année, une belle performance de la qualité de service, des innovations positives, une bonne maîtrise des coûts. Le courrier fait mieux que prévu, le colis Express fait un record, La Banque Postale enregistre un bon dynamisme commercial* » !

Ce qu'il ne dit pas :

Des chiffres positifs réalisés à la sueur des personnels qui ont fait face à des milliers de suppressions d'emplois. (6700 au premier semestre) Combien fin 2011 ?



Un budget 2012 « ambitieux » pour les actionnaires.

L'objectif est l'augmentation du chiffre d'affaire et du résultat d'exploitation pour aller vers une augmentation du taux de distribution des dividendes pour les actionnaires que sont l'Etat et la CDC de 25 % à 30 %. Encore pour eux !

Un budget qui laisse interrogatif, car il ne tient pas compte :

Des 4 tours de scrutins de 2012, de l'impact de la nouvelle filiale de LBP pour gérer les prêts aux collectivités territoriales, des risques sur les titres souverains détenus par LBP, de l'actionnariat salarié si celui-ci voit le jour à la fin du 1^{er} semestre 2012

Autant de paramètres déjà connus mais que La Poste présentera comme « *exogènes* ». Une raison supplémentaire pour elle de ne pas répondre aux revendications légitimes des personnels.

Un budget construit sur une baisse des volumes du courrier toujours surestimée, pour supprimer toujours plus d'emplois.

Un budget basé pour l'essentiel sur les résultats de La Banque Postale « *ambitieuse et volontariste* » alors que l'environnement du monde bancaire est des plus volatile !

Les administrateurs salariés CGT ont dénoncé dans le cadre des divers scrutins électoraux à venir, la mise en concurrence des salariés de La Poste maison mère et de Médiapost (65 millions d'€ y seront dévolus)

Ils ont renouvelé la demande d'un audit externe sur DEXIA ; demande reformulée par l'ensemble des administrateurs salariés.

Si nous n'avons pas eu de réponse à propos de la mise en concurrence, par contre sur l'audit concernant DEXIA, le président est très clair « faites nous confiance, sinon »

Chacun appréciera !

Un budget 2012 qui s'inscrit dans « *le plan ambition 2015* », avec toujours le même enrobage « *croissance, innovation, performance, solidité financière et rentabilité des capitaux* » mais aussi « *excellence dans l'exécution des missions de service public et responsabilité sociale et environnementale* » Une communication immédiatement contredite par la commande de 300 scooters taïwanais, loin du « *fabriquons et achetons français* » du président de la république !



Vote sur l'approbation du budget 2012 :

Pour	14
Contre	6 (3 CGT, 2 SUD)
Abstention	1 (FO)

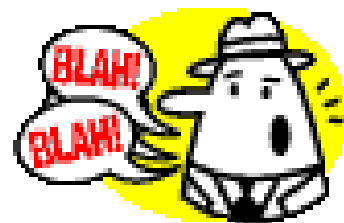
Des prévisions 2012 comme 2011 dans un contexte fragile, crise oblige avec une baisse de notation de la Poste et de La Banque Postale à venir. Qu'à cela ne tienne, le groupe La Poste se veut être ambitieux, mais parions que la variable d'ajustement se fera encore au détriment de l'emploi et des conditions de travail.

Raisons de plus pour agir tous ensemble !

Co-entreprise La Poste / Swiss Post

Au prétexte de toujours plus de part de marché et de se hisser parmi les leaders mondiaux des opérateurs postaux, La Poste propose à La Poste Suisse de créer une co-entreprise pour développer l'activité de courrier « transfrontières ».

La société holding véritable lieu de décision dépendra du droit suisse !
La société de management dépendra, elle du droit français !
En cas de litige, c'est le droit anglais qui préfigure !!!



Cette co-entreprise se fera entre deux entreprises au capital 100 % public.

Vote pour la mise en œuvre
de cette co-entreprise



Pour	18 (1 FO, 2 SUD)
Abstention	3 (3 CGT)

A noter toutefois, que la Poste Suisse est encore un Etablissement Autonome de Droit Public suite aux interventions populaires, alors que gouvernement français et la direction de La Poste n'ont pas daigné tenir compte de la mobilisation citoyenne, ni même souhaité consulter le peuple français.

Sous couvert du vote Pour unanime du CA de Swiss Post, le CA était invité à voter Pour à l'unanimité. Sauf que

Avenir de POSTE IMMO !!

C'est la 2^{ème} fois qu'il est proposé de diminuer le capital de POSTE IMMO, après seulement 4 ans d'existence !

Au seul titre que POST IMMO détiendrait une trésorerie disponible et de l'argent qui dort, il est proposé de réintroduire ce dernier dans le giron de la Poste maison mère, ceux qui apparaît comme allant dans le bon sens. Hors dans le même temps la politique managériale contraint des personnels de la maison mère à intégrer POSTE IMMO.

Vote pour la réduction du
capital de POSTE IMMO



Pour	16 (1 FO)
Contre	2 (2 SUD)
Abstention	3 (3 CGT)

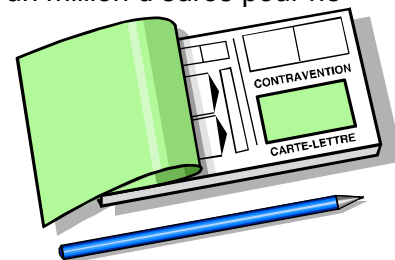
INFOS

La Poste condamnée à 1 millions d'euros d'amende !

L'ARCEP (autorité de régulation) condamne La Poste à une sanction d'un million d'euros pour ne pas proposer d'offres tarifaires abordables sur les petit colis de moins de 2 kgs.

Cela va à l'encontre des obligations du service universel postal de l'entreprise.

Cette sanction fait suite à l'alerte des associations de consommateurs ou d'entreprises du e-commerce dont La Poste avait fait l'objet d'une mise en demeure le 28 juillet 2010.




La Poste va régler l'amende mais conteste cette décision et songe à faire appel au prétexte qu'expédier un petit colis à 5,60 € n'est pas si excessif !

DEXIA Suite...

Selon le Directeur de La Banque Postale, nous serions dans un contexte défavorable. En effet DEXIA, ainsi que DCL et DEXMA filiale du groupe connaîtraient une baisse de leur notation et rien n'imposerait d'avoir une situation très lisible de l'ensemble du groupe !

Pour autant les négociations sont toujours en cours entre CDC/LBP et DEXIA. Coté DEXIA aucune information, ni quand, ni comment, sur le transfert de l'outil commercial nécessaire pour offrir des prêts aux collectivités territoriales. Pour P. What, il y a besoin d'en savoir plus sur les risques et sur le back office pour une mise en œuvre correcte qui ne sera certainement pas le 31 mars comme prévu initialement. A suivre ...



AAA !!!
AA + !! AA - !!!
Ha ! Ha ! Ha !

Activités de fin d'année



Selon le Président Directeur Général de La Poste :

- « Une activité extrêmement intense pour La Poste Mobile »
- « L'activité colis bat tous les records 2 millions d'objets distribués le lundi 19 décembre et une qualité de service irréprochable »
- « Une extraordinaire mobilisation de Colipost et du courrier »
- « Le Père Noël à reçu plus de 1,3 million de lettres et les mails ont augmentés de 20 % »

Il ne manquait plus que l'annonce immédiate d'une prime de 400 € pour l'ensemble des personnels de La Poste qui a contribué à la bonne marche de l'entreprise. On attend toujours !



**MERCI QUI ? MERCI LES
POSTIERS et LES POSTIERES
POUR LEUR FORMIDABLE
PROFESSIONNALISME !**

Prochain CA le 26 janvier 2012

Les administrateurs CGT du groupe La Poste
Bernard DUPIN – Sylvie FEOLA – Michel LERSY

Les administrateurs CGT du groupe La Poste,
toujours à vos côtés
vous présentent tous leurs vœux
de santé, de paix et de luttés
victorieuses pour de meilleures
conditions de travail et un
service public postal de qualité.

